

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00694
Numéro SIREN : 383 769 502
Nom ou dénomination : AADIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 8349

AADIS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 16 allée des Rousselets
Zac Les Vallières, 77400 THORIGNY-SUR-MARNE
383 769 502 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} juillet,
A 10 heures,

Les associés de la société AADIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 16 allée des Rousselets ZAC Les Vallières 77400 THORIGNY SUR MARNE, sur convocation faite par lettre remise en main propre le 15 juin 2023 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert PEREZ, en sa qualité de Président de la société FAST HOLDING, Présidente de la Société.

Madame Evelyne SAMOEY est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 500 actions sur les 1 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation remise à chaque associé,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'une nouvelle Présidente en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Rémunération de la Présidente,
- Démission du Directeur Général,
- Démission de la Directrice Générale Déléguée,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.
Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société FAST HOLDING de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouvelle Présidente, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Madame Evelyne SAMOEY
Née à SOLERS (77), le 22/08/1964
De nationalité française

Demeurant 5 allée Camille Corot Parc C 77410 ANNET SUR MARNE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Evelyne SAMOEY percevra une rémunération indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement, dont le montant sera décidé par assemblée générale ultérieure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Robert PEREZ de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, décide qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Evelyne SAMOEY de son mandat de Directrice Générale Déléguée consécutivement à sa nomination en qualité de Présidente, décide qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

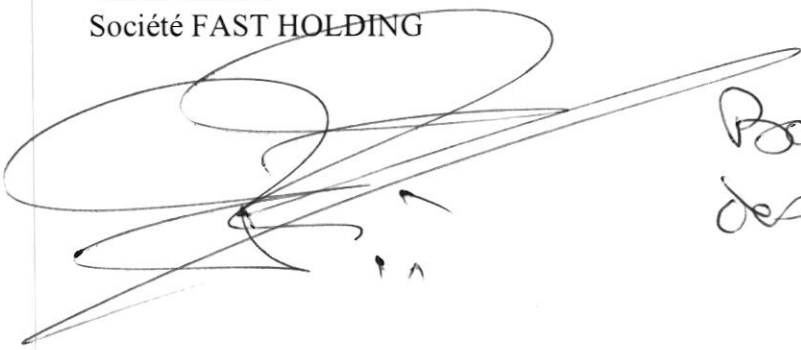
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Robert PEREZ
Société FAST HOLDING

Le secrétaire
Evelyne SAMOEY



Bon pour acceptation
des fonctions de Président

